

# Minurne : et la solidarité patriote, bordel ?

écrit par Christine Tasin | 5 décembre 2014



Un blog de réinformation est [fermé](#) d'autorité, sans sommation, sans explication et personne ne s'émeut, à part *Résistance républicaine*, *Riposte laïque* et la *Droite libre* (dans l'ordre des réactions connues à ce jour – vous lirez ci-dessous le papier que Tarik Dali a fait paraître sur le sujet ) ? J'ai reçu des messages inquiets de Françoise du [blog Hernani](#) et d'Isabel de [Délit d'images](#), mais les autres ???

Ils sont où les Tartarin qui prenaient la défense de l'infâme Dieudonné en janvier au nom de la liberté d'expression ?

Ils sont où les patriotes qui nous engagent à ne pas baisser les bras, à nous battre, à prendre tous les risques au nom de la liberté d'expression ?

Si la Résistance devait perdre la guerre, terrible, que nous menons, c'est au silence complice de chacun que nous le devrions.

Qui ne dit mot consent.

**Christine Tasin**

[Résistance républicaine](#)

A lire,  
sur <http://www.ladroitelibre.fr/uncategorized/les-chemins-de-la-dictature/>

# Les chemins de la dictature

Dernier épisode de la dérive totalitaire qui, d'inflation législative en lois mémorielles et en oukases politico-médiatiquement corrects, musèle chaque jour davantage l'expression des Français, la fermeture d'un site web sans motif et sans préavis. Vous avez bien lu : les visiteurs du site de réinformation, notamment sur l'islam, [www.minurne.fr](http://www.minurne.fr), ont eu la désagréable surprise mercredi matin de découvrir en guise de page d'accueil, la seule mention "site fermé".

48 heures plus tard, la seule information disponible est qu'il s'agit d'une décision de justice pour « *enquête en cours* ». Enquête de qui sur qui, sur quoi, nul ne le sait. Nul n'a été convoqué, nul n'a eu droit à l'assistance d'un avocat. Voilà comment fonctionne la justice en France en 2014, quelques jours à peine après que le garde des sceaux eut fait condamner un hebdomadaire à 10 000 € d'amende pour avoir publié une première page qui n'a pas eu l'heur de lui plaire.

Le tout dans le silence le plus total des médias et, surtout, de l'opposition. Qu'en pense par exemple la nouvelle vice-présidente déléguée de l'UMP qui a d'abord affirmé pour célébrer sa prise de fonction, sa liberté de parole ? On ne l'a d'ailleurs toujours pas entendue lorsque la même justice taubiresque interdit au Conseil général de Vendée de célébrer Noël et menace de même Robert Ménard à la mairie de Béziers.

Au secours !

En attendant, les démocrates attachés à la liberté d'expression sont invités à se manifester en appelant le [ministère de la Justice](#) et à relayer cet appel

**Tarick Dali**